

# DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-014

Approuvant la signature d'un avenant de prolongation de location d'une batterie BATNR ZE FLEX pour un véhicule de marque RENAULT ZOE LIFE VP/VO

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

**VU** la décision n°2021-056 en date du 29 mars 2021 approuvant la signature d'un contrat de location d'une batterie BATNR ZE FLEX pour un véhicule de marque RENAULT ZOE LIFE VP/VO;

**CONSIDERANT** que le contrat actuel arrive à échéance le 8 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de prolonger ce contrat de location de batterie pour une durée de 3 ans (36 mois).

# DÉCIDE

### **ARTICLE 1**

Un avenant aux conditions particulières de location longue durée de la batterie BATNR ZE FLEX pour le véhicule de marque RENAULT ZOE LIFE VP/VO est signé avec la Société DIAC LOCATION dont le siège social est 14 avenue du Pavé-Neuf 93168 NOISY-LE-GRAND.

## **ARTICLE 2**

La durée de prolongation de ce contrat est fixée à 36 mois.

#### **ARTICLE 3**

Le montant total du loyer mensuel est fixé à 61.12 € ttc (assistance incluse) à compter du 9 Avril 2024.



Décision 2024-014 Page 2/2

# **ARTICLE 4**

La dépense est inscrite au Budget Ville 2024.

#### **ARTICLE 5**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable publique.

# **ARTICLE 6**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 30 Janvier 2024

Le Maire, **Olivier THOMAS** 

